



<b>Rapport n° 5</b>	<b>GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES</b>	<b>Imputation budgétaire</b>
<b>Conseil d'Administration du 31 janvier 2017</b>		<b>Chapitre : Article :</b>

### SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours verse traditionnellement des subventions annuelles à des associations ayant trait à la défense des intérêts des sapeurs-pompiers. Je vous propose de reconduire en 2017 ces aides financières à destination des bénéficiaires suivants :

➤ **L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aisne (UDSPA).**

La subvention versée à l'UDSPA se répartirait comme suit :

- Assurance décès.....	1 715 €
- Journée nationale des médecins.....	2 537 €
- Déplacements sportifs.....	16 884 €
- Récompenses.....	5 065 €
- Aide aux sections de jeunes sapeurs-pompiers et au fonctionnement de l'Union départementale.....	48 099 €

**Je vous propose d'allouer en 2017 une subvention de 74 300 € identique à la subvention 2016.**

➤ **L'Union Régionale des Sapeurs-Pompiers (URSP).**

Une subvention est versée chaque année à l'URSP de la zone Nord. Celle-ci permet de réunir régulièrement les cadres des SDIS pour examiner les problèmes de coordination au sein de la zone de défense Nord, comparer et partager leurs expériences relatives au fonctionnement de leurs services respectifs.

**Je vous propose d'allouer en 2017 une subvention de 1 000 € identique à 2016.**

➤ **L'Œuvre des pupilles orphelins de Sapeurs-Pompiers.**

Le Président de cette association sollicite une subvention permettant d'équilibrer son budget et ainsi venir en aide aux orphelins au travers du versement de différentes aides et prestations destinées à améliorer les conditions de vie de ces enfants.

**Je vous propose le versement d'une subvention de 1 400 € identique à 2016.**

➤ **L'Amicale des personnels de la Direction Départementale.**

Cette association a pour but de resserrer les liens entre les membres des personnels de la Direction, à l'instar des amicales existant dans les centres de secours. Elle organise ainsi des achats groupés, verse des aides à l'occasion d'événements familiaux (naissance, mariage) ou individuels (médailles, départ à la retraite...). Elle organise également l'arbre de Noël des enfants des agents de la Direction.

**Je vous propose le versement d'une subvention de 4 100 € identique à 2016.**

Les crédits, soit 80 800 €, sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2017 du SDIS.

**Si l'ensemble de ces dispositions vous agréé, il vous est proposé d'adopter le projet de délibération ci-joint :**

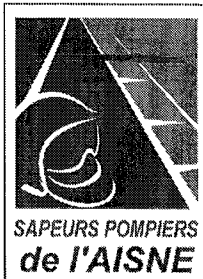
Vu le rapport n° 5 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes inscrites à l'article 6574 du budget primitif 2017 :

- Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aisne	74 300 €
- Union Régionale des Sapeurs-Pompiers	1 000 €
- Œuvre des Pupilles Orphelins des Sapeurs-Pompiers	1 400 €
- Amicale des personnels de la Direction du SDIS	4 100 €

**Le Président,**

**Nicolas FRICOTEAUX**



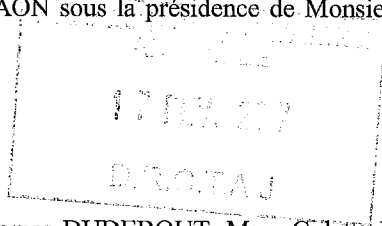
Délibération n° 5	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 31 janvier 2017		Chapitre : Article :

Membres théoriques : 20  
Membres en exercice : 20  
Membres présents : .... 15  
Votants : ..... 15

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Affiché le  
**15 FEV. 2017**

Le 31 janvier 2017 à 15 h 30, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 23 janvier 2017, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Nicolas FRICOTEAUX.



**Etaient présents :**

**I - Membres avec voix délibérative**

MM. Nicolas FRICOTEAUX, Pierre-Jean VERZELEN, ~~Thomas DUDEBOUT~~, Mme Collette BLERIOD, Mme Jocelyne DOGNA, MM. ~~François RAMPENBERG~~, Michel CARREAU, Jean-Luc LANOUILH, Georges FOURRÉ, Mme Annie TUJEK, Mme Anne-Marie FOURNIER, MM. Noël LECOULTRE, ~~Raymond DENEUVILLE~~, Maxime KELLER représentant Antoine LEFEVRE, ~~Christian CROHEM~~, Alain CREMONT, Daniel GARD, Marcel LALONDE, Gérard DOREL, ~~Mme Monique BRY~~.

**II - Membre de droit**

Monsieur Nicolas BASSELIER, Préfet de l'Aisne, représenté par Monsieur Cédric BONAMIGO, Directeur de Cabinet

**III - Membres avec voix consultative**

- M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental
- M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental
- M. le Lt-Colonel Philippe BARDON, sapeur-pompier professionnel officier
- M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, représentant les sapeurs-professionnels non officiers
- M. le Commandant Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier
- ~~M. le Lieutenant Denis COUTANT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers~~

**Excusé(s) :** MM. Thomas DUDEBOUT, François RAMPENBERG, Raymond DENEUVILLE, Antoine LEFEVRE, Christian CROHEM, Mme Monique BRY

**Assistaient à la séance :** Mme Muriel DUGUE représentant Mme Nathalie MERIOD, payeur départemental, Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY, MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Marc KRIEGER, Mme Christiane CHAUSSON de la direction départementale.

**SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS**

Vu le rapport n° 5 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes inscrites à l'article 6574 du budget primitif 2017 :

- |  |          |
|--|----------|
| - Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aisne | 74 300 € |
| - Union Régionale des Sapeurs-Pompiers                 | 1 000 €  |
| - Œuvre des Pupilles Orphelins des Sapeurs-Pompiers    | 1 400 €  |
| - Amicale des personnels de la Direction du SDIS       | 4 100 €  |

Le Président,

Nicolas FRICOTEAUX